

Québec, le 4 janvier 2021

courrier électronique

Monsieur Benoît Dubreuil  
Directeur régional, Bureau régional du Québec  
Agence d'évaluation d'impact du Canada  
901-1550, avenue d'Estimauville  
Québec (Québec) G1J 0C1

Objet : Demande d'une extension avant la décision du ministre – Projet Laurentia

Monsieur,

Le 23 décembre 2020, l'Administration portuaire de Québec (APQ) vous a formulé une demande<sup>1</sup> afin d'obtenir un délai supplémentaire avant la production du rapport final de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC).

Le Conseil de quartier de Maizerets (CQM) souhaite réagir fermement et s'opposer à cette requête qui nous semble, dans les circonstances, abusive et basée sur des argumentaires questionnables.

L'Administration portuaire de Québec relève trois éléments lui permettant d'appuyer cette démarche. Le CQM ne souhaite répondre qu'au premier de ces trois éléments, soit les problématiques de « la qualité de l'air, la santé humaine et l'acceptabilité sociale ».

L'APQ prétend vouloir ainsi : « [...] répondre aux préoccupations soulevées par la communauté dans les mémoires et les commentaires soumis lors de la consultation publique qui s'est terminée le 16 décembre dernier ».

Le CQM trouve des plus fragiles cette argumentation. Le Port de Québec est, et était, pleinement informé et ce depuis 2015 des problématiques de la qualité de l'air dans les quartiers centraux. Les études et les documentations qu'elle vous a transmises en font pleinement la démonstration.

- L'APQ a plutôt sciemment nié, et a voulu ainsi éviter une réflexion structurée sur cette problématique en prétendant auprès de l'AEIC que le projet Laurentia tel que présenté ne devait pas tenir compte de la piètre qualité de l'air présente dans les quartiers autour du port. Pourtant notre communauté subit frontalement les impacts environnementaux, sociaux et sanitaires de cette réalité.

---

<sup>1</sup>[https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80107/contributions/id/49264?fbclid=IwAR2UeyCpWPWkRaQSwhWRbKW-QYXWw7REIbXjW\\_GNZXapnQNpGP40xJ2Ezkw](https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80107/contributions/id/49264?fbclid=IwAR2UeyCpWPWkRaQSwhWRbKW-QYXWw7REIbXjW_GNZXapnQNpGP40xJ2Ezkw)

- L'APQ, durant les cinq dernières années, a amplement disposé de ressources, d'expertises et de moyens lui permettant d'aller à la rencontre des citoyens afin de mieux connaître leurs préoccupations et leurs besoins. Au contraire, l'historique de la cohabitation Port et communauté nous semble davantage faire la démonstration d'un manque criant de sensibilité envers les besoins exprimés par la communauté, ...un port qui veut mettre le développement de notre communauté à son service;
- L'APQ n'a pas su être diligente: « Dès le début 2021, l'APQ s'est engagée à aller à la rencontre des citoyens pour répondre directement aux préoccupations exprimées et entendre les suggestions visant de nouvelles bonifications à son projet ». Cette démarche aurait dû être sérieusement entreprise en 2016, dès le début du processus, alors qu'a été dénoncée la piètre qualité de l'air dans le quartier Maizerets.

Notre opinion que nous souhaiterions voir reconnaître par l'AEIC, considérant :

- que l'APQ a disposé de 5 ans afin de lui permettre de justifier et démontrer ses besoins;
- que l'APQ a disposé de moyens considérables afin de préparer son dossier;
- que l'APQ a obtenu à sa demande, divers reports afin de bonifier, compléter ou développer ses analyses et argumentaires;
- que l'APQ a été négligente dans sa démarche et qu'elle n'a pas démontré de sensibilité, ni tenu compte des besoins de la communauté;
- que la requête déposée est purement dilatoire et ne vise qu'à prolonger une campagne de promotion et des opérations de lobbyisme déjà entreprises dans la communauté.

Nous considérons que la demande présentée par le promoteur n'est pas fondée et a pour seul fin d'obtenir un avantage inéquitable dans ce processus et ce au détriment de la communauté impactée.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous demandons respectueusement à l'Agence, à son ministre, au gouvernement du Canada, de refuser tout délai supplémentaire au promoteur. Nous rappelons la ferme opposition du CQM au projet Laurentia et nous lançons à nouveau un cri du cœur... notre quartier et ses résident.es méritent mieux que ce que l'on veut à nouveau lui imposer !

Joséphine Hénault, présidente

Conseil de quartier de Maizerets

C.C. : L'Honorable Jonathan Wilkinson, Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

L'Honorable Jean-Yves Duclos, député de Québec et Président du Conseil du trésor

Députée Julie Vignola, circonscription Beauport-Limoilou